

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
10 juin 2024 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras,
conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François
Bilodeau, conseiller, siège n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Frédéric Marier, conseiller siège n° 5

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n°142, Monsieur Jean Côté, de Drummondville

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 050, Mesdames Diane Champagne et Jacinthe
Raïche, de Sainte-Perpétue.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 132, Madame Sylvie Jutras, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

172.06.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
10 juin 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
6. **Demande**
 - a) Demande de dérogation : lot 4 632 688
 - b) Tempête hivernale du 4 et 5 avril 2024 : bris d'une voiture
 - c) Dynamitage Castonguay : projet d'ouverture d'un nouveau site opérationnel sur la propriété des Pommes de Terre Cardinal
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) 5 à 7 estival
 - b) FQM : congrès annuel
 - c) Rue Sainte-Anne : compte-rendu de la visite du ministère de la Sécurité publique
 - d) Rapport annuel du maire sur les faits saillants 2023
 - e) Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* : appui
 - f) Terrain de l'Église : bris d'un tuyau d'aqueduc
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Engagement travail étudiant : emploi d'été
 - c) Formation inspecteur en voirie : conduite de véhicules lourds classe 3FM
 - d) Machine à fissure
 - e) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : entente de déneigement pour la route Houle

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
11. **Loisirs et culture**
 - a) Municipalité amie des aînés : demande de subvention dans le cadre de l'appel d'offre du volet 2
 - b) Autorisation de dépenses pour le cinéma en plein air
 - c) Jeudis en chansons 2024
 - d) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'une machine à pop-corn
 - e) Cabanes du terrain de baseball
 - f) Poteaux pour l'installation du tableau de pointage pour la patinoire
12. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Collecte de matières sur appel
13. **Questions diverses**
 - a) Achat de chemises légales pour la voûte
 - b)
 - c)
14. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ;

173.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Demande de dérogation : lot 4 632 688

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection effectuée le 10 mai 2024 sur le lot numéro 4 632 688, les inspecteurs en bâtiments ont constaté que les propriétaires avaient installé ou qu'ils ont permis d'installer, sans autorisation, un conteneur maritime ;

ATTENDU QUE cette pratique constitue une infraction au Règlement de Zonage numéro 453-2021 ;

ATTENDU QU'un avis de courtoisie a été envoyé aux propriétaires du lot numéro 4 632 688 ;

ATTENDU QUE suivant la réception de cet avis, la propriétaire du lot 4 632 688 demande aux membres du conseil une dérogation d'une durée de deux (2) ans, considérant qu'un projet de construction d'un entrepôt est en cours ;

174.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la demande de dérogation de la propriétaire du lot numéro 4 632 688 pour une durée de deux (2) ans ;
- qu'aucun délai supplémentaire ne sera toléré à l'expiration de cette dérogation, soit le 10 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Tempête hivernale du 4 et 5 avril 2024 : bris d'une voiture

ATTENDU QUE suite à la tempête hivernale des 4 et 5 avril 2024, le pare-chocs du véhicule d'un citoyen a été brisé en raison de la route enneigée ;

ATTENDU QUE le citoyen désire que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults défraie le montant des réparations de son véhicule suite à cette tempête hivernale ;

175.06.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la demande du citoyen pour les réparations de son véhicule au coût de 199,64 \$ plus les taxes applicables suite à la tempête hivernale des 4 et 5 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Dynamitage Castonguay : projet d'ouverture d'un nouveau site opérationnel sur la propriété des Pommes de Terre Cardinal

ATTENDU QUE Dynamitage Castonguay a un projet d'ouverture d'une division sur les terres des Pommes de Terre Cardinal sur le 7^e rang ;

ATTENDU QUE le projet est situé à environ 950 mètres du 7^e rang à l'intérieur des terres des Pommes de Terre Cardinal ;

ATTENDU QU'ils installeront 3 conteneurs de type poudrières avec système d'alarme satellite, une roulotte de chantier comme bureau, 2 conteneurs pour entreposage divers et produits, ainsi qu'un silo/citerne pour les produits de vrac ;

ATTENDU QU'un véhicule camion-citerne de type 10 roue, un véhicule 10 roues porteur, ainsi qu'un véhicule léger de type « pick up » sera assigné au futur site afin de desservir les régions adjacentes ;

ATTENDU QU'ils prévoient créer jusqu'à 3 emplois permanents dans la première année d'exploitation ;

ATTENDU QUE les modalités règlementaires de la Municipalité ne permettent pas ce genre d'installation et qu'il faudra faire des changements de règlement pour permettre l'exploitation ;

ATTENDU QUE selon l'article 3 du règlement numéro 395/2024, l'article prévoit que toute demande de modification au plan d'urbanisme, au zonage, à l'émission des divers permis et certificats, au lotissement ou à la construction doit être faite par écrit et le demandeur doit acquitter tous les frais reliés à une modification dudit règlement ;

ATTENDU QUE Dynamitage Castonguay veut avoir l'avis de la Municipalité avant d'aller de l'avant avec leur projet ;

ATTENDU QU'une rencontre avec des membres du conseil et la directrice générale et les représentants de Dynamitage Castonguay a eu lieu le 27 mai 2024 ;

ATTENDU QUE Dynamitage Castonguay serait également intéressé à discuter d'un montant forfaitaire annuel afin d'investir dans la communauté de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

176.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la demande de Dynamitage Castonguay pour leur projet d'ouverture d'un site opérationnel sur la propriété des Pommes de Terre Cardinal ;
- que tous les frais encourus pour la modification du règlement seront chargés au demandeur, tel que prévoit l'article 3 du règlement numéro 395/2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

177.06.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mai 2024, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	11 164,40 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	15 109,46 \$
Total déboursés directs	26 273,86 \$
Factures d'achats (chèques) :	2 936,73 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	49 525,63 \$
Total factures d'achats	52 246,36 \$
Rémunération globale :	26 661,85 \$
<hr/> <hr/>	
Total : 105 398,07 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) 5 à 7 estival

178.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver le vendredi, 20 septembre 2024 à la Villa Momentum afin d'organiser un 5 à 7 estival pour tous les élus municipaux, tous les membres du personnel, ainsi que tous les bénévoles de la municipalité ;
- de défrayer le repas aux élus municipaux, aux membres du personnel, ainsi qu'à tous les bénévoles de la municipalité ;
- que les conjoint(e)s défraient leurs repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) FQM : congrès annuel

179.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acquitter les frais d'inscription au coût de 990 \$ plus les taxes applicables par participants, ainsi que les autres frais inhérents de Messieurs Jean-Guy Hébert, Alain Conraud, Nancy Fontaine et Mathilde Potvin pour le congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rue Sainte-Anne : compte-rendu de la visite du ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE la rue Sainte-Anne a un éboulis dans le talus depuis quelques années ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique est allé faire une visite des lieux le 17 mai 2024 ;

ATTENDU QUE suite à l'inspection, un rapport préliminaire a été envoyé aux membres du conseil ;

180.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'envoyer un avis aux propriétaires de la rue Sainte-Anne qu'à partir du 20 juin 2024, une partie de la rue Sainte-Anne sera fermée ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à remplir le formulaire de demande de mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF) du Ministère de la Sécurité publique ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à faire le changement de signalisation pour la fermeture d'une partie de la rue Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Rapport annuel du maire sur les faits saillants 2023

ATTENDU QUE le maire présente le rapport sur la situation financière et les faits saillants de 2023 pour la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

181.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de publier le rapport du maire sur le site internet de la municipalité, ainsi que dans le Journal *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* : appui

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81 et celle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par la résolution numéro 139-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

ATTENDU QUE le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

182.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;
- de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Drummondville, monsieur André Lamontagne, à la MRC de Drummondville, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et aux Municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Terrain de l'Église : bris d'un tuyau d'aqueduc

ATTENDU QUE le 24 mai 2024, dans la cour de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults, le tuyau à eau a fissuré ;

ATTENDU QUE la fuite a été causée dû au mauvais état du tuyau de l'Église ;

ATTENDU QUE l'équipe de voirie municipale et un excavateur ont prit beaucoup de temps pour réparer cette fuite ;

ATTENDU QUE le problème n'était pas au niveau de la Municipalité, mais bien au niveau de la tuyauterie de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QU'habituellement, les frais encourus sur les terrains privés sont chargés aux propriétaires ;

183.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de charger tous les frais encourus lors du bris du tuyau d'aqueduc aux propriétaires de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) **Engagement travail étudiant : emploi d'été**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults engage, chaque année, un ou des étudiants pour effectuer des tâches diverses en voirie pour la saison estivale ;

184.06.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'embaucher Charles Raymond au poste d'emploi étudiant en voirie pour la saison estivale 2024 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés étudiants (voir résolution 312.12.2023) ;
- que l'employé sera sous la supervision de Monsieur Freddy Gourlay, inspecteur municipal, et que celui-ci organisera l'horaire de travail de l'employé pour la semaine. Cet horaire sera d'environ 30 heures par semaine et elle variera selon les températures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Formation inspecteur en voirie : conduite de véhicules lourds classe 3 FM**

ATTENDU QUE l'École du routier GC offre une formation sur la conduite de véhicules lourds classe 3 FM, ce devis inclus 16 heures de théorie à l'école de routier, 14 heures de pratiques, 3 heures de pratiques pour l'examen à la SAAQ et les frais de déplacement pour le formateur ;

ATTENDU QUE Monsieur Freddy Gourlay désire suivre cette formation pour la conduite des camions lourds de la municipalité ;

ATTENDU QUE si Monsieur Gourlay quitte son emploi au sein de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans les trois (3) prochaines années, il s'engage à rembourser à la municipalité les sommes encourues pour cette formation selon les modalités prévues à son contrat de travail ;

ATTENDU QUE si Monsieur Gourlay suit la formation, il s'engage à être le chauffeur supplémentaire de déneigement pour la saison hivernale ;

185.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le devis du 30 mai 2024 de l'École du routier GC pour la formation de conduite de véhicules lourds classe 3 FM à Monsieur Freddy Gourlay au coût de 2 468,00 \$ plus les taxes applicables ;
- d'accepter l'achat des manuels relatifs à la formation de conduite de Monsieur Freddy Gourlay ;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer l'entente avec Monsieur Gourlay pour les modalités de sa formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Machine à fissure

ATTENDU QU'il y a plusieurs fissures à réparer sur les routes de la municipalité ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2024 ;

ATTENDU les recommandations du comité de voirie ;

186.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 32180 de Condor Chimiques inc. pour la machine à fissure, ainsi que des gâteaux à la palette au coût de 4 242,40 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater Monsieur Freddy Gourlay, inspecteur en voirie à en faire la commande et à aller chercher la machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : entente de déneigement pour la route Houle

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a informé la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover de mettre fin à l'entente de déneigement et de négocier les termes d'une nouvelle pour l'année contractuelle 2024-2025 (résolution numéro 95.03.2024) ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente a été négociée entre les deux parties ;

187.07.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la nouvelle entente de déneigement pour la route Houle avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

Période de questions à 20 h 30

La période de questions est ouverte.

- Aucune question n'est soumise.

11. Loisirs et culture

a) Municipalité amie des aînés : demande de subvention dans le cadre de l'appel d'offre du volet 2

ATTENDU QUE le secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

ATTENDU QUE le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA permet de soutenir financièrement l'embauche d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA,

ATTENDU QUE cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques ;

ATTENDU QUE la personne chargée de la démarche MADA participera à l'implantation d'activités et de programme adaptés aux aîné(e)s selon leurs besoins, soutiendra la municipalité dans la mise en œuvre de leur plan d'action, améliorera la diffusion d'informations pertinentes, développera des partenariats avec les organismes de la région, étudiera l'évolution du plan d'action et développera des projets collectifs entre les municipalités participantes.

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'est engagée auprès du Gouvernement du Québec à mener à bien la démarche MADA avec les 16 municipalités participantes de la MRC de Drummond à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) ; Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-De-Kingsey, Saint-Germain-De-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire.

ATTENDU QUE le comité de pilotage MADA a été formé, dont le principal mandat est de suivre et de soutenir les actions pour les aîné(e)s lors du processus et tout au long de la démarche ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de désigner une personne représentant la MRC de Drummond pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la municipalité.

188.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la municipalité à la réalisation des objectifs du plan d'action MADA sous la coordination de la responsable MADA de la MRC de Drummond dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du programme Municipalités amies des aînés (MADA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Autorisation de dépenses pour le cinéma en plein air

ATTENDU QUE la Municipalité et le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent organiser une ou deux représentations de cinéma en plein air pendant la saison estivale 2024 ;

ATTENDU QU'un montant de 300 \$ est prévu au budget 2024 pour la tenue de cette activité familiale au terrain de balle ;

189.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 300 \$, plus les taxes applicables, pour l'organisation d'une ou deux représentations de cinéma en plein air pendant la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Jeudis en chansons 2024

ATTENDU QUE la Municipalité présentera un spectacle du groupe « Par les cornes » dans le cadre des Jeudis en chansons organisés par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJB CDQ) le 4 juillet à 19 h 30 sur le terrain de l'église Sainte-Brigitte ;

ATTENDU QUE M. Christian Jutras prêtera sa plate-forme de 8 pieds (largeur) X 30 pieds (longueur) X 4 pieds (hauteur) en guise de scène pour l'occasion ;

ATTENDU QUE les membres du groupe « Par les cornes » auront besoin de marches pour monter sur la plate-forme ;

ATTENDU QU'un montant de 1 700 \$ est prévu au budget 2024 pour la tenue du spectacle et que la Municipalité recevra une subvention pouvant atteindre 1000 \$, soit 75 % des coûts admissibles du projet de la part de la SSJB CDQ ;

ATTENDU QUE Monsieur Christian propose que Monsieur Jérémy Messier, citoyen de Sainte-Brigitte-des-Saults, confectionne des marches pour la plateforme ;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera les frais pour le matériel nécessaire à la confection des marches pour la plateforme ;

190.06.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser Monsieur Jérémy Messier à faire l'achat de planches de bois pour procéder à la construction de marches en vue du spectacle du groupe « Par les cornes » pour un montant maximal de 350 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'une machine à pop-corn

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désire acquérir une machine à pop-corn pour servir du maïs soufflé aux participants des différentes activités organisées par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le budget de 4 000 \$ accordé pour la tenue de la Fête de voisinage n'a pas été dépensé en totalité ;

191.06.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à faire l'achat d'une machine à pop-corn sur roues d'un montant maximal de 300 \$, taxes en sus, pour le comité des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Cabanes du terrain de baseball

ATTENDU QUE les cabanes du terrain de baseball n'ont pas de système de protection contre le vandalisme ;

ATTENDU QU'une des cabanes de baseball n'est pas utilisée ;

192.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Monsieur Freddy Gourlay, inspecteur en voirie à enlever la cabane inutilisée au terrain de baseball

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Poteaux pour l'installation du tableau de pointage pour la patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la commande d'un tableau de pointage extérieur pour la nouvelle patinoire auprès de PointagePro ;

ATTENDU QUE l'installation du tableau de pointage demandera la pose de deux poteaux dans le sol ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications, Madame Geneviève Payette, a demandé une soumission à Soudure Sven Ruttimann pour la fabrication des deux poteaux ;

193.06.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 5 juin 2024 de Soudure Sven Ruttiman au coût de 2 500 \$ plus les taxes et la livraison applicables pour faire l'acquisition de deux poteaux pour l'installation du tableau de pointage extérieur pour la nouvelle patinoire ;
- de défrayer tous les frais applicables pour la base en béton pour l'installation des poteaux pour la tableau de pointage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) Collecte de matières sur appel

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action du PGMR, une des actions est d'évaluer la possibilité d'élargir le service de collecte sur appel de la Ville de Drummondville à l'ensemble de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE le but de cette collecte est d'offrir un service de collecte aux citoyens n'ayant pas la capacité de se rendre à l'écocentre de pouvoir recycler leurs matières encombrantes et d'offrir, via la ressourcerie transition, une deuxième vie aux matières ;

ATTENDU QUE les coûts par jour de collecte varient entre 500 \$ et 600 \$ pour les matières devant être acheminées à l'écocentre, pour les matières destinées à la Ressourcerie Transition, les coûts par jour de collecte sont approximativement de 200 \$ et pour les résidus de construction, rénovation et démolition, les coûts varient entre 800 \$ et 900 \$ plus les frais de 120 \$/TM ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond désire savoir l'intérêt de la Municipalité pour la mise en place du projet ;

194.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser le service de collecte de matières sur appel de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Achat de chemises légales pour la voûte

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'achat d'un système de rangement latéral pour la voûte ;

ATTENDU QUE les chemises des dossiers physiques des citoyens sont abîmées ;

195.06.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 15 avril 2024 de Groupe SOMR pour l'achat de 500 chemises légales FO-1 blanches avec onglets de couleur et séparateur au coût de 2,85 \$ l'unité plus les taxes et les frais de livraison applicables ;
- d'accepter l'achats d'onglets numériques de couleurs pour l'identification des dossiers physiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

196.06.2024 Il est 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale